Mise sous curatelle renforcée

Par Lou115

Bonjour j ai rencontré de grandes difficultés il y a 2 ans problème de santé mon meilleur ami est décédée subitement j ai eu du mal a l accepter j ai donc été très fragile psychologiquement grosse dépression une personne en a profité pour m escroqué (les fameux brouteurs) il a réussi a me prendre beaucoup d argent pendant ce temps là je ne payais plus mes factures ce qui a causé beaucoup de soucis j ai même fait une tentative de suicide j ai donc décidé avec ma soeur de me faire mettre sous curatelle afin de pouvoir m aidé à tout remettre en ordre tout réglé financièrement j ai d ailleurs des soucis avec un huissier j ai exposé mon problème dans une autre rubrique je devrais être convoqué ce mois ci comment cela vas t'il se passer combien de temps dure au minimum une curatelle le juge peut il la refuser vu les efforts que j ai fait depuis 4 mois pour m en sortir aurai je de l argent toutes les semaines ? Tous les mois ? Déjà que je n ai aucun loisir aucune sortie à part les courses je m occupe de ma mère malade de Parkinson depuis 13ans j espère avoir au moins de quoi sortir à Charleville une après midi par semaine pour mes courses et m évadé de mon quotidien très difficile à supporter merci de votre aide

---
Par yapasdequoi

Bonjour,
Lire cette page :
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2094]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2094[/url]
Vous pouvez demander la fin de la curatelle, mais si vous avez encore des difficultés financières n'est-ce pas un peu tôt ?

Si vous avez été escroquée, avez vous porté plainte ? Vous pouvez vous faire aider par une association "france victimes"
[url=https://www.france-victimes.fr/]https://www.france-victimes.fr/[/url]

Vous pouvez éventuellement déposer un dossier de surendettement pour mettre en place un plan de remboursement progressif de vos dettes.

Par Lou115

Bonjour j ai déjà un dossier de surendettement la plainte a été aussi déposée j attends les résultats de l enquête et pour le dossier il est en place depuis 2019 je l ai toujours respecté jusqu à l escroquerie merci pour votre aide

---
Par Isadore

Bonjour,

Une curatelle n'a pas de durée minimale, mais dans les faits elle est mise en place pour quelques mois au moins.

Le juge n'accorde pas une curatelle en fonction des efforts fait par la personne à protéger mais de son état de santé. Ce n'est pas quelque chose qui se mérite, c'est une mesure dont on a besoin ou non.

Votre curateur aura pour rôle de vous aider à gérer votre patrimoine. Il pourra aussi vous assister dans vos démarches administratives pour demander des aides ou déposer un dossier de surendettement.

En revanche être sous curatelle ne vous donnera pas droit à des aides financières particulières. Si vous êtes endetté et avez peu de ressources, votre curateur ne fera pas de miracles. Il sera peut-être possible d'optimiser la gestion et de voir si vous avez droit à des aides que vous n'avez pas réclamées. Mais vous n'aurez pour vos loisirs que le budget que vous pourrez assumer.

La gestion de votre argent va dépendre du mode de tutelle : simple, aménagée ou renforcée.

Par Lou115

D accord merci de toute façon je n ai pas besoin de beaucoup je veux déjà être aidé pour payé toutes mes dettes régulièrement en pouvant en donner à tous les créanciers sans avoir de menace de l un ou de l autre parce que je ne donne pas assez je fais suivant mes moyens donc une curatelle mettra les détails en place et verra ce que je peux donner pour que tout le monde soit payé c est sur que ça se fera pas en 4 mois mais au moins j aurai des sommes fixe à donner et la curatelle me donnera ce que je peux je m en sortirai mieux après même si ça vas être compliqué qq mois ce que je veux surtout c est que tout soit payé et être plus sereine avec tout ça.

Par TUT03

Bonjour

on ne place pas une personnes sous curatelle au seul motif de difficultés financières mais pour des éléments de santé, des troubles mentaux qui conduisent notamment aux problèmes financiers

vous pouvez demander une MASP à une assistante sociale qui pourra aussi vous aider à déposer un dossier de surendettement

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1336]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1336[/url]

si le magistrat décide de mettre en place une mesure de curatelle renforcée, le délai habituel est de 5 ans

le curateur établira votre budget, vous orientera peut être vers un assistant social pour le dossier de surendettement, ou pas, et vous disposerez de l'argent restant disponible après paiement de vos charges et dettes

bonne journée

Par Lou115

Bonjour d accord d un côté ça me rassure j ai quand même toutes mes facultés mentales malgré que je me sois laissé escroqué par un brouteur pendant des mois j ai fait la demande de curatelle aussi suite à une pression familiale qui voulait absolument que j y soit on verras ce que le juge décide pour les dettes je suis en contact avec toutes les personnes concernés je donne un peu tous les mois je fais aux mieux pour tout rattraper il est vrai que je pourrais m en sortir toute seule même si cela sera très long

---
Par Rambotte

Bonjour.
on verra ce que le juge décide pour les dettes
Qu'imaginez-vous que le juge des tutelles puisse décider ? Il n'a pas pouvoir de les annuler pour tout ou partie.
je veux déjà être aidé pour payé toutes mes dettes régulièrement
Qu'imaginez-vous comme type d'aide ? On espère que vous n'imaginez pas que le curateur va assumer une partie de vos dettes.

Par Lou115

Non pas du tout je voulais pas dire ce que le juge dira pour les dettes je me suis mélanger je parlais à ma mère en même temps non ce que je voudrais c est que je suis mise sous curatelle que la curatelle m aide à gérer la somme que je peux donner à chaque créancier pour qu'il comprennent que je ne peux pas donner une grosse somme pour que tout le monde ai qq chose et qu'il ne me demande pas plus que ce que je peux car là certains veulent tout tout de suite mais je ne peux pas pourtant je voudrais bien que tout soit payé rapidement une mais malheureusement je ne peux pas donner plus que ce que j ai et je veux payé mes dettes toutes seule mais un peu partout tous les mois pour prouver ma Bonn volonté à tout le monde après si le juge décide que je n ai pas besoin de curatelle au moins j aurai demandé sous la pression de ma famille suite à toutes ces problèmes

---
Par yapasdequoi

C'est dans le cadre du dossier de surendendettement que vous pourrez étaler les dettes de manière contrôlée.
Une fois le plan de remboursement établi, si vous le respectez, plus aucun créancier ne pourra vous harceler.
La curatelle va vous aider mais ne mélangez pas les 2 sujets : le surendettement et la curatelle sont 2 démarches différentes.
Vous avez besoin d'aide : un assistant social peut vous être utile dans les 2 démarches. Mais personne ne payera les dettes à votre place.

Par Lou115

Je n ai pas l intention que qq'un paie mes dettes à ma place c est moi qui les ai fait je les paierai je vais reprendre rendez vous avec l àssistante sociale pour refaire le dossier de surendettement et demandé de l aide pour remplir les différents papiers parce que je suis un peu perdu dans tout ça